

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle Maison Lucien Vachon de l'église Ste-Élisabeth, à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.
SONT AUSSI PRÉSENTS Daniel Décary Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier-adjoint.

ORDRE DU JOUR – 9 OCTOBRE 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2018
4. Informations émanant du Conseil
5. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6. Règlement 2018-610 remplaçant le règlement uniformisé 2016-591 concernant les systèmes d'alarme- Adoption
7. Règlement 2018-611 remplaçant le règlement uniformisé 2016-594 concernant le stationnement et la gestion des voies publiques- Adoption
8. Règlement 2018-612 remplaçant le règlement uniformisé 2016-593 concernant la sécurité, la paix et l'ordre- Adoption
9. Règlement 2018-613 remplaçant le règlement uniformisé 2016-592 concernant les nuisances – Adoption
10. Règlement 2018-614 remplaçant le règlement uniformisé 2010-542 concernant le colportage- Adoption
11. Agence 911 – Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

12. Règlement 2018-615 modifiant le règlement 2016-596 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux - Adoption

FINANCES ET TRÉSORERIE

13. Acceptation des comptes à payer
14. Rapports des salaires nets – 2018-09
15. Règlement 2018-617 modifiant le règlement 2017-605 - Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2018- Avis de motion, présentation et dépôt

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

16. Fourniture de sel – Octroi de contrat
17. Fourniture de sable – Octroi de contrat

URBANISME ET PATRIMOINE

18. Règlement sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley-Désignation de l'inspecteur municipal
19. Règlement 2018-616 modifiant le règlement 2018-608 – Règlement sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley- Avis de motion, présentation et dépôt
20. PIIA – Projet de construction, Lot 4 028 726, Chemin du Lac
21. PIIA – Projet de revêtement et d'aménagement, lot 4 028 755, rue Massawippi
22. PIIA – construction d'un bâtiment accessoire, lot 4 028 800, rue Wadleigh
23. PIIA – Projet de construction, lot 4 028 854, rue Massawippi

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

- 24 Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
25 Levée de l'assemblée

2018-10-09.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-10-09.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-10-09.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-10-09.04

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Élections partielles
- Autobus NH Magog
- Rencontres MADA
- Marché Champêtre
- Plage-Tennis-Voile

2018-10-09.05

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

(10) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

PAUL ST-PIERRE

PAUL ST-PIERRE

OBJETS

POINTS À L'ORDRE DU JOUR, CHIFFRES DE
LA PLAGE SUR LE WEB

POINT NO 15 ET POINT 19

2018-10-09.06

RÈGLEMENT 2018-610 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ 2016-591 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME- ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement tel qu'il a été présenté étaient disponibles selon les exigences du Code municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2018-610 concernant les systèmes d'alarme » soit adopté;

QUE le règlement 2016-591 soit abrogé.

ADOPTÉE

2018-10-09.07

**RÈGLEMENT 2018-611 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ 2016-594
CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES-
ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement tel qu'il a été présenté étaient disponibles selon les exigences du Code municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2018-611 Relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » soit adopté;

QUE le règlement RU 2016-594 soit abrogé.

ADOPTÉE

2018-10-09.08

**RÈGLEMENT 2018-612 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ 2016-593
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE- ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement tel qu'il a été présenté étaient disponibles selon les exigences du Code municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2018-612 concernant la sécurité, la paix et l'ordre » soit adopté;

QUE le règlement RU 2016-593 soit abrogé.

ADOPTÉE

2018-10-09.09

**RÈGLEMENT 2018-613 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ 2016-592
CONCERNANT LES NUISANCES- ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement tel qu'il a été présenté étaient disponibles selon les exigences du Code municipal;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2018-613 concernant les nuisances » soit adopté;

QUE le règlement RU 2016-592 soit abrogé.

ADOPTÉE

2018-10-09.10

**RÈGLEMENT 2018-614 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ 2010-542
CONCERNANT LE COLPORTAGE- ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 septembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement tel qu'il a été présenté étaient disponibles selon les exigences du Code municipal;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2018-614 concernant les nuisances » soit adopté;

QUE le règlement RU 2010-542 soit abrogé.

ADOPTÉE

2018-10-09.11

**AGENCE 911 – VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, à compter du 1er janvier 2019 à la Centrale de réponse aux appels d'urgence 911 Chaudière-Appalaches (CAUCA), dont le siège social est situé au 14200, boul. Lacroix, C.P. 83. Ville de Saint-Georges, Québec, G5Y 5C4 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

2018-10-09.12

**RÈGLEMENT 2018-615 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-596 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ADOPTION**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Pauline Farrugia lors de la séance du 27 septembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 1^{er} octobre 2018 en vue de l'adoption du projet de règlement;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement tel qu'il a été présenté étaient disponibles selon les exigences du Code municipal;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Règlement 2018-615 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est modifié en ajoutant après l'article 5.7, l'article suivant :

5.8 Règle d'après-mandat

« Il est interdit, pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures.

Cette modification s'applique au directeur général et secrétaire-trésorier, de même qu'au secrétaire-trésorier adjoint. »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-10-09.13

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 9 octobre 2018 par le Service de trésorerie, au montant de 162 446.04 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

RÉUNION DU : mardi 9 octobre 2018		Déposé :	2018-10-01
MEETING OF : October 9, 2018		Submit :	01-10-2018
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
SANI-ESTRIE			
COLLECTES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST			7 081.43 \$
CONTENEUR			396.66 \$
CONTENEUR			356.42 \$
CONTENEUR			546.13 \$
ATTENTE AU CENTRE DE TRI			843.63 \$
		TOTAL	9 224.27 \$
			Taxes incluses
LES POMPES FONTAINES			
RÉPARATION ÉGOUT 1			5 462.54 \$
ENTRETIEN PRÉVENTIF SUR LES POMPES			3 268.35 \$
		TOTAL	8 730.89 \$
			Taxes incluses
REVENU QUÉBEC			
DAS			9 232.86 \$
		TOTAL	9 232.86 \$
LES SERVICES EXP INC.			
HONORAIRES PROFESSIONNELS - INSPECTEUR			5 728.63 \$
		TOTAL	5 728.63 \$
MINISTRE DES FINANCES			
2E VERSEMENT SQ			76 113.00 \$
		TOTAL	76 113.00 \$
HYDRO QUÉBEC			
ÉLECTRICITÉ DIVERS			7 755.36 \$
		TOTAL	7 755.36 \$
			Taxes incluses
RÉGIE DE DÉCHETS DE LA RÉGION DE COATICOOK			
COLLECTES ORDURES, RECYCLAGE, COMPOST AOÛT			3 287.18 \$
COLLECTES ORDURES, RECYCLAGE, COMPOST SEPT			1 823.51 \$
		TOTAL	5 110.69 \$
			Taxes incluses
		GRAND TOTAL	121 895.70 \$
			Taxes incluses

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

2018-10-09.14

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2018-09

ÉLUS	2 922.17 \$
PERMANENTS	11 665.10 \$
SAISONNIERS	5 041.79 \$
SAUVETEURS	3 909.30 \$
NAVETTE	3 981.45 \$
	\$ 27 519.81

2018-10-09.15

RÈGLEMENT 2018-616 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-605 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2018

Je, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2018-616 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement 2017-605 – Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2018, pour établir un tarif applicable aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée, le tout conformément à la loi.

2018-10-09.16

FOURNITURE DE SEL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX -TONNE MÉTRIQUE 2018
	LIVRÉ AU DÉPÔT
Sel Warwick inc.	98.00 \$
Compass Minerals Canada Corp.	121.23 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour les chemins d'hiver à Sel Warwick inc. suivant son prix unitaire de 98.00 \$ la tonne métrique, pour environ 200 tonnes métriques, pour un total approximatif de 19 600 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635.

ADOPTÉE

2018-10-09.17

FOURNITURE DE SABLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la municipalité nécessite l'achat de sable pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de cinq fournisseurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

FOURNISSEURS	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2018
	LIVRÉ AU DÉPÔT
A. Préfontaine & Associés	9.65 \$
Gravière Bouchard inc.	10.45 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable à A. Préfontaine & Associés. pour un prix unitaire de 9.65 \$ la tonne métrique, pour environ 1 200 tonnes métriques, pour un total approximatif de 11 580 \$, plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

2018-10-09.18

RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY- DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU les dispositions du Règlement sur la démolition d'immeubles sur le territoire du Village de North Hatley;

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE soit désigné l'Inspecteur municipal pour assurer l'application du Règlement sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley et pour assurer le soutien professionnel et le secrétariat du Comité de démolition.

ADOPTÉE

2018-10-09.19

RÈGLEMENT 2018-617 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-608 – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Je, GUY VEILLETTE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2018-617 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement 2018-608 – Règlement sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley, pour rendre conforme aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la valeur d'amendes applicables dans le cas de démolitions sans autorisation.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée, le tout conformément à la loi.

2018-10-09.20

PIIA – PROJET DE CONSTRUCTION, LOT 4 028 726, 2085, CHEMIN DU LAC

ATTENDU QUE le projet n'a pas suivi le permis initial et que le projet constitue désormais une demande de démolition et que celle-ci a été réalisé sans autorisation ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP sont majoritairement favorables au projet (2 sont défavorables) ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP formulent les recommandations suivantes :

1. Que l'arbre identifié au site d'implantation de la piscine, un érable de Norvège, peut être enlevé ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP, considérant que l'aménagement du terrain doit se faire en conformité avec le règlement de PIIA et le règlement de zonage du Village de North Hatley, posent les exigences suivantes :

1. Que la clôture de 1,5 m en verre, identifié à 48 po au plan, localisée en marge avant et destinée à délimiter l'aire de protection autour de la piscine soit mise à la limite du trottoir antidérapant et que celui-ci soit d'une largeur maximum de 1 m;
2. Que l'érable sp. localisé au sud de l'entrée charretière et identifié au plan doit être conservé et protégé lors des travaux;

ATTENDU QUE les membres du CCUP transmettent leurs recommandations au Conseil municipal aux fins d'information et au Comité de démolition aux fins de décision.

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal reçoive l'avis du Comité de consultation d'urbanisme et de

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

patrimoine à titre informatif et qu'il l'achemine la demande de démolition au comité de démolition pour décision.

2018-10-09.21

PIIA – PROJET DE REVÊTEMENT ET D'AMÉNAGEMENT, LOT 4 028 755, 900, RUE MASSAWIPPI

ATTENDU QUE les modifications projetées sont soumises au règlement de PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine a tenu une séance le 2 octobre 2018 permettant l'étude de la demande ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP sont unanimement favorables au projet ;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise le projet de revêtement et de terrasse résidentiel tel que déposé dans la demande et les plans déposés.

2018-10-09.22

PIIA – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, LOT 4 028 800, 365, RUE WADLEIGH

ATTENDU QUE la demande soit déposée en vertu du PIIA considérant la superficie du bâtiment de 27,9 m²;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine a tenu une séance le 2 octobre 2018 permettant l'étude de la demande ;

ATTENDU QUE les membres du CCUP sont unanimement favorables au projet de construction ;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise la demande de construction du bâtiment accessoire tel que soumis dans la demande et les plans déposés.

2018-10-09.23

PIIA – RÉNOVATION TOITURE, LOT 4 028 854, 965, RUE MASSAWIPPI

ATTENDU QUE les modifications projetées sont soumises au règlement de PIIA ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance le 2 octobre 2018 permettant l'étude de la demande ;

ATTENDU QUE la demande de réfection propose un changement de matériaux ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande favorablement au Conseil municipal le projet, même si un membre a indiqué sa dissidence.

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise la demande de réfection de la toiture incluant la modification des matériaux pour de l'acier « galvalum » tel que soumis dans la demande et les plans déposés.

VARIA

2018-10-09.24

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS

DOMINIQUE CYR
CLAUDE GENDRON
DOMINIQUE FREMINET
PAUL ST-PIERRE
M. ROCHETTE

DOMINIQUE CYR

CLAUDE GENDRON

OBJETS

INFO RÉSULTATS DE LA PLAGE
COMPTEURS D'EAU
PLAGE, NAVETTE –TOURISME
WATER BREAK-COMMUNICATIONS
CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS
MUNICIPAUX
SQ POUR APPLIQUER LES RÈGLEMENTS-
TERRAIN DE GOLF
AVIS D'ÉBULLITION – AFFICHAGE AUX
LOGEMENTS

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 OCTOBRE 2018**

M ROCHETTE
PAUL ST-PIERRE
DOMINIQUE CYR
CLAUDE GENDRON
PAUL ST-PIERRE
MRS ROSS
FREDERICK LANDRY
DOMINIQUE CYR
PAUL ST-PIERRE
DOMINIC FREMINET
PAUL ST-PIERRE
CLAUDE GENDRON
DOMINIQUE CYR

NAVETTE – SALAIRE
BY-LAW OF THE MRC
REstant DE SABLE
PLAGE
FORMULAIRE POUR LA PUCE D'ACCÈS
NEXT YEAR AT THE BEACH
INFO CASAWIPPI
RAPPORT DES DÉPENSES
FQM – INFO
CONNAUGHT – INFO
CONNAUGHT – INFO DÉMOLITION
PROJET BORNES RECHARGE DE VÉHICULES
PLAN DÉVELOPPEMENT PARC DES RIVIERES

2018-10-09.25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 40 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET - À ÊTRE ADOPTÉ